

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 23 mars 2026 à 16 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Joannie Labrecque, Claude Benjamin, Mario Gagné et Nadège Katende, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Était également présentes M^{mes} Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe.

Tous les membres du conseil municipal sont présents et renoncent à l'avis de convocation.

M. Patrick Melchior

M. Claude Benjamin

M^{me} Nathalie Dépeault

M. Mario Gagné

M. Daniel Campbell

M^{me} Nadège Katende

M^{me} Joannie Labrecque

Première période de questions

La personne présente ne s'exprime pas.

2026-114

Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

Ressources humaines

M. Claude Benjamin se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2026-115

Embauche d'un directeur du Service de sécurité incendie

Il est PROPOSÉ par M^{me} Joannie Labrecque
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M. Stéphane Dumberry au poste de directeur du Service de sécurité incendie, à compter du 13 avril 2026.

QUE M. Dumberry sera rémunéré pour sa présence au Lac-à-l'épaule tenu les 25 et 26 mars 2026.

QUE M. Dumberry sera rémunéré à l'échelon 4 de l'échelle salariale de ce poste et aura droit à trois semaines de vacances en 2026 et quatre semaines à compter du 1^{er} janvier 2027.

QU'advenant le départ de M. Dumberry durant sa période de probation, ses vacances et autres avantages seront calculés au prorata du temps effectué dans l'année visée.

QUE les autres conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans l'entente de travail actuellement en vigueur.

QUE l'émission d'une carte de crédit affaires de la Ville de Farnham avec Visa Desjardins soit autorisée au nom de M. Dumberry, avec une limite fixée à 5 000 \$.

QUE M^{mes} Josianne Monty et/ou Hélène Dansereau soient autorisées à faire les démarches nécessaires à cette fin.

Seconde période de questions

La personne présente ne s'exprime pas.

Sur proposition du président, la séance est levée à 16 h 10.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale
et greffière

Patrick Melchior
Maire